

Les peaux entrent en franchise; elles ne sont frappées d'aucun droit de douane.

M. KYTE: Elle a donné naissance à un trust qui a anéanti toutes les petites tanneries. Mon honorable collègue le sait très bien, mais il tient à ce que je le dise à la Chambre.

M. SUTHERLAND: Comment pouvait-il y avoir un trust du moment que les tanneries avaient le libre-échange, en ce qui concerne les peaux?

M. KYTE: Il n'y avait pas de libre-échange, mais une protection élevée à cette époque. Comme je l'ai dit, il y a un instant, on a saigné à blanc toutes les tanneries qui n'ont jamais ressuscité.

M. SUTHERLAND: Il n'y a pas de droits sur les peaux?

M. KYTE: Non, mais les capitaux engagés dans les tanneries à cette époque furent perdus et personne n'a eu le courage depuis d'en engager d'autres dans des entreprises de ce genre, de peur de subir encore une fois l'influence destructrice de la protection.

M. SUTHERLAND: Cette situation ne provenait-elle pas de ce qu'il n'y avait pas de droits de douane?

L'hon. M. GRAHAM: Mais que dire du cuir?

M. KYTE: Il n'y a qu'un seul cuir auquel l'honorable député d'Oxford-Sud (M. Sutherland) s'intéresse: c'est celui avec lequel on fait les portefeuilles.

Le très hon. M. MEIGHEN: L'honorable député s'oppose-t-il à la protection qu'on propose pour le charbon dans ce budget?

M. KYTE: Si le très honorable leader de l'opposition veut patienter un peu, je lui parlerai du charbon. Cela me connaît.

L'hon. M. GRAHAM: Ils commencent à s'énerver, Georges!

M. KYTE: Ce n'en est que plus gai. Monsieur l'Orateur, il semble que l'ancien gouvernement a peu insisté sur la protection pendant qu'il est resté au pouvoir, c'est-à-dire de 1911 à 1921. A différentes époques, certains membres de ce gouvernement annoncèrent que le moment était venu d'effectuer une révision du tarif et jamais il n'a été question que cette révision devait être dans le sens d'une hausse; ce fut toujours dans le sens contraire. En 1920, alors que l'honorable député de York-Ouest (sir Henry Drayton) était le ministre des Finances, le très hono-

[M. Sutherland.]

ble leader de l'opposition s'est exprimé ainsi au cours du débat sur le budget:

C'est pourquoi je dis que nous ne pouvons pas avoir un tarif excessif ou élevé, pour la raison d'abord, qu'il tend à exclure ce facteur si favorable à la bonne hygiène sociale, à savoir la concurrence étrangère.

Je crois que c'est l'honorable député de York-Ouest, qui, l'autre jour, parlant du budget, s'est plaint de ce que nous recevions des marchandises de l'étranger. Il a dit qu'on importait pour 700 millions de dollars de produits qui devraient être exclus. Pourtant, son chef disait en 1920: Vous ne pouvez pas avoir un tarif élevé parce que cela tend à exclure ce bon élément régulateur qu'est la concurrence étrangère!

Le très hon. M. MEIGHEN: Qui demande aujourd'hui un tarif prohibitif?

M. KYTE: Le député de York-Ouest dans son discours sur le budget.

M. McMASTER: Monsieur l'Orateur, dans ce coin-ci de la Chambre, nous ne pouvons pas profiter de ces jolies réparties. Si l'honorable député voulait bien parler un peu plus haut.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je m'excuse, car si l'honorable député ne les entend pas, il ne lui restera pas grand'chose qui vaille.

M. l'ORATEUR: Je demanderai que l'on n'interrompe pas l'orateur sans son consentement.

M. KYTE: Je vais être obligé de reprendre ce paragraphe d'un bout à l'autre:

C'est pourquoi j'affirme que nous ne saurions avoir un tarif excessif ou élevé pour la raison, d'abord, qu'il tend à exclure ce facteur si favorable à la bonne hygiène sociale, à savoir la concurrence étrangère; et, deuxièmement, que nous avons au Canada un territoire de vaste étendue. Nous avons une portion du pays plus récente que l'autre, une contrée plus exclusivement vouée à l'agriculture, plus nouvelle aux manufactures et au développement industriel; et en conséquence, la protection du tarif ne lui profite pas comme elle lui profitera plus tard.

Le très honorable député tenant compte des élections qui allaient se faire tournait les yeux vers les prairies de l'Ouest. Il ajoutait:

Pour ces deux raisons, nous ne devons toujours avoir en ce pays rien de plus qu'un tarif modéré, quelles que soient les conditions. Ce sera le but de la révision, selon les principes qu'a clairement énoncés le ministre des Finances, et auxquels nous adhérons.

Sur cette politique, je fais appel aux honorables députés qui ont un intérêt, grand ou petit, dans ce Dominion—oui, je fais appel aux citoyens, hommes et femmes, qui peu favorisés des biens de ce monde, ont pour seule préoccupation le bonheur de leur patrie.

On ne souffle pas un mot de la protection élevée, mais simplement d'un tarif modéré.